SAINT-VINCENT-DE-BOISSET

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 03 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

MEMBRES	
EN EXERCICE	13
PRÉSENTS	09
VOTANTS	10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202947-20250603-DCM2025-22-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/06/2025
Publication : 10/06/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Étaient présents : Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Lionel GIRAUD, Sonia DEVOUASSOUD, Sophie VACHOT et Éric FEUGÈRE.

Étaient absents : Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT et Loïc GILLET

Pouvoirs déposés en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : Patrick PEDRINI – Mandataire : Jacques SERRAILLE

Mandant : Pascale HOULÈS-THOMARAT – Mandataire : Karine MATHEY

Secrétaire élue : Sonia DEVOUASSOUD

DÉLIBÉRATION N° 2025-22 : MARCHÉS RELATIFS AUX TRAVAUX DE RENATURATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire indique que la commune a consulté le 24 mars 2025, plusieurs entreprises pour conduire les travaux de renaturation de la cour du haut de l'école.

Monsieur le Maire donne lecture des tableaux comparatifs des offres :

Terrassement, VRD, installation de dalles à engazonner et plantations d'arbres	**Offre PONTILLE**	**Offre EIFFAGE**	**Offre COLAS**
	40 000 € HT	33 105,08 € HT	Pas de réponse au 10 avril 2025.

Charpente Préau	**Offre LESPINASSE**	**Offre PAPUT**
	18 448,00 € HT	Leur plan de charge ne leur permet pas de répondre à cette consultation.

Étanchéité & Zinguerie Préau	Offre ETANCOBA	Offre ABC BORNE	Offre SERRAILLE
	10 366,05 € HT	14 735,07 € HT	9 763,43 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir les offres les moins disantes, soit celles d'EIFFAGE, LESPINASSE et SERRAILLE.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retient l'entreprise EIFFAGE pour conduire les travaux de terrassement, VRD, d'installation de dalles à engazonner et de plantation d'arbres, pour un montant total de 33 105,08 € HT, soit 39 726,10 € TTC,**
- **Retient l'entreprise LESPINASSE pour la construction de la charpente du préau (y compris l'habillage périphérique), pour un montant total de 18 448,00 € HT, soit 22 137,60 € TTC,**
- **Retient l'entreprise SERRAILLE pour les travaux d'étanchéité et de zinguerie du préau, pour un montant total de 9 763,43 € HT, soit 11 716,12 € TTC,**
- **Dit que le montant total des marchés s'élève à 61 316,51 € HT, soit 73 579,82 € TTC,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.**

Le secrétaire,

Sonia DEVOUASSOUD

MAIRIE DE ST VINCENT DE BOISSET 42120 (LOIRE) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Hervé DAVAL,

Maire de Saint-Vincent-de-Boisset

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.